

Conseil Municipal du 7 Septembre 2021 Procès-Verbal

Date de convocation : 31 Août 2021
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN
Le 7 Septembre à 20h00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
S'est réuni à la Salle P. RICHARD en séance
Ordinaire sous la présidence de
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe CHARPENTIER Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Stéphane FOUQUET, Emmanuelle GOMBOURG, Léa GUYON, Gilles LEDOUX, Milène LEPROUST, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Philippe PLECIS, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Chloé ROGARD, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Didier DREUX donne pouvoir à Philippe PLECIS, Mélanie MACE donne pouvoir à Anthony TRIFAUT, Olivier RODAIS donne pouvoir à Jonathan REYT.

Absents non représentés : Marie-Line FOUCHER.

Christian MAUCOURT est désigné secrétaire de séance.

Vanessa MONDIN est désignée auxiliaire de séance.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du RPQS 2020 du SIAEP de Montfort-le-Gesnois

Anthony TRIFAUT rappelle qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Locales, il est fait obligation au gestionnaire de service de l'eau potable d'établir un rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'eau potable.

La gestion du service de l'eau est confiée par le SIAEP à la Compagnie Fermière de Services Publics (VEOLIA Eau), dans le cadre d'un contrat d'affermage, conclu le 1^{er} octobre 2010 pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Dans le cadre de cette délégation, le fermier assure les branchements en eau, la mise en place de compteurs, la distribution de l'eau, le suivi des productions et la gestion de la clientèle (service d'information, urgence...) et la prise en charge du nouveau programme réglementaire de contrôle de la qualité de l'eau.

Le présent rapport présente notamment les caractéristiques techniques du service public de l'eau potable, les tarifications de l'eau et recettes du service et les indicateurs de performance.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le rapport sur le prix et la qualité de l'eau portant sur l'exercice 2020 du SIAEP de Montfort-le-Gesnois.

Anthony TRIFAUT constate une forte augmentation des consommations d'eau.

Gille LEDOUX fait remarquer que le taux de conformité microbiotique est bon mais pas le physicochimique et qu'il n'y a pas d'explications particulières dans le rapport. Il est à supposer que

la cause est la présence de CVM dans l'eau. Par ailleurs, les taux de rendement et de renouvellement de réseaux ne sont pas très bons. De plus des progrès pourraient être réalisés sur l'indicateur de protection de la ressource par la mise en place d'actions de suivi.

Anthony TRIFAUT précise que la commune a fait des propositions de renouvellement de réseau. Ainsi, des travaux de renouvellement de réseaux ont déjà eu lieu sur la rue basse et la grande rue. Le renouvellement des réseaux de la rue Thoury est accepté pour l'année 2022.

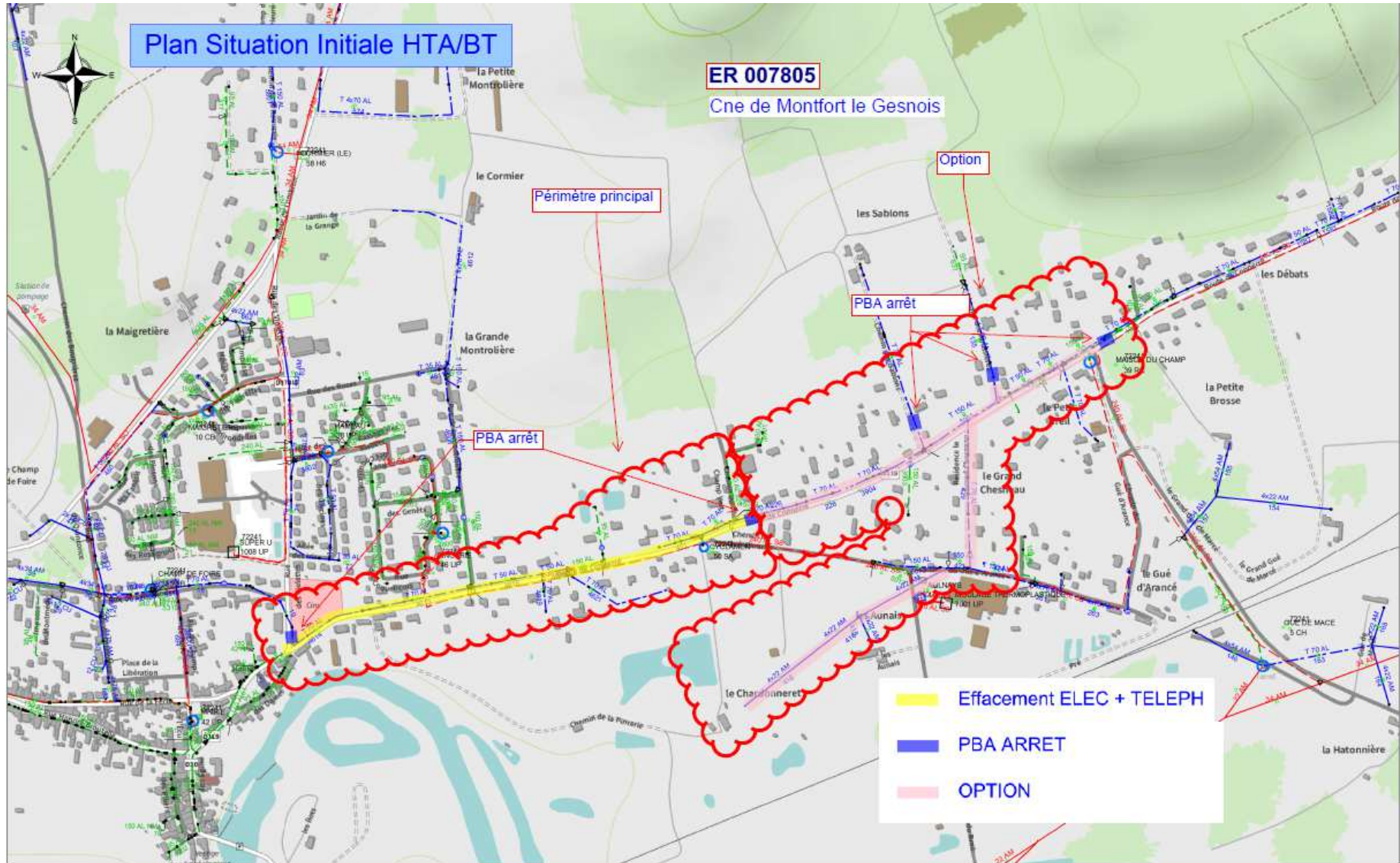
Christian MAUCOURT indique que des travaux sont en cours sur le Gué d'Arrancé (secteur touché par les CVM)

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Enfouissement de réseaux Route de Connerré

Anthony TRIFAUT indique qu'à l'instar de la rue basse, l'enfouissement des réseaux route de Connerré a été étudié par le Département et ENEDIS. Il présente le plan de travaux suivant :



Le coût de cette opération est estimé par Enedis, à 470 000,00 €.

Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 141 000,00€.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à 125 000,00 €.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 125 000,00 € sur réseau de télécommunication.

Il est demandé au conseil municipal de :

- ✓ **Confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
- ✓ **Solliciter l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible 2022.**
- ✓ **Solliciter le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 28 200,00 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.**
- ✓ **Accepter de participer à 30 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution,**
- ✓ **S'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,**
- ✓ **Autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- ✓ **Prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.**

Jonathan REYT demande si les coûts annoncés tiennent compte de l'option. Une réponse affirmative est apportée.

Gilles LEDOUX demande quels sont les autres secteurs qui seraient concernés après la route de Connerré. Anthony TRIFAUT indique que d'autres études ont été lancées : la route de la vallée, l'avenue de la libération, la rue des bons enfants et de la croix blanche. ENEDIS a constaté des problématiques de puissance dans ce secteur. Le renforcement des réseaux à cet endroit est une opportunité afin de procéder à l'enfouissement.

Stéphane FOUQUET ne voit pas l'utilité de l'option sur le Grand Chesneau. Compte tenu du projet de rétrocession de voirie, et de la nécessité à terme de refaire la voirie, anticiper l'enfouissement des réseaux semble opportun. Par ailleurs, ne pas procéder à l'enfouissement des réseaux sur le Grand Chesneau nécessiterait de renforcer une partie des poteaux sur une voie privée qui pourrait engendrer des coûts de voirie pour les riverains. Par ailleurs, l'étude met en avant la nécessité de traiter les artères de la route de Connerré pour une simplification du génie civil.

Stéphane FOUQUET demande si l'opération d'enfouissement pourrait se faire jusqu'au panneau d'agglomération de la route de Connerré.

Anthony TRIFAUT précise que cette décision engendrerait également un surcout important dans les travaux de voirie par la suite.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Modification de la délibération n°2021-07-01 – Rétrocession de terrain

Anthony TRIFAUT rappelle que lors de la séance du 7 juillet dernier, le conseil municipal à autoriser la rétrocession de la parcelle 206AP195 d'une superficie de 45 m². A la demande du notaire, il convient d'indiquer que cette rétrocession intervient non pas à titre gratuit, mais à l'euro symbolique.

Il est demandé au conseil de bien vouloir autoriser la rétrocession de cette parcelle à l'euro symbolique.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Déclassement de Voirie - Avenue de la libération

La commune de Montfort-le-Gesnois est propriétaire de terrain sur la commune depuis plusieurs années. Certains d'entre eux ne peuvent bénéficier de projets d'aménagements au titre de la commune. Afin de pouvoir procéder à la vente de certains d'entre eux, il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil Municipal pour le déclassement de voirie des voies de délaissement.

- Terrain avenue de la Libération



La commune est desservie par l'avenue de la Libération RD20, cette voie est constituée d'une voie de délaissement faisant partie intégrante du domaine public.

Il convient de déclasser cette voie, afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune.

Ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause.

Cette voie sera bornée par un géomètre expert et possèdera un numéro de parcelle.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement de cette voie.

Gilles LEDOUX fait part de ses inquiétudes quant au respect de la procédure dans la mesure où pour lui il y a nécessité d'une enquête publique.

Anthony TRIFAUT précise que les services de la mairie ont sollicité l'avis d'un notaire et du géomètre pour se prononcer sur le déclassement de cette voie. Il a été confirmé que l'enquête publique n'était pas nécessaire pour ce type de décision.

Gilles LEDOUX insiste sur la nécessité d'une enquête publique, le projet d'aménagement implique des questions de sécurité.

Anthony TRIFAUT précise que la procédure a été respecté au regard de la réglementation et des avis des professionnels. Il rappelle par ailleurs qu'il n'est pas dans son intérêt de ne pas appliquer la réglementation.

Anthony TRIFAUT décide d'ajourner ce point et de consulter un autre avis sur ce dossier

Rapport n°5 : Cession des terrains cadastrés AE 31 et AE 32 Jardin de la Grange

Anthony TRIFAUT rappelle qu'en mars dernier, le conseil municipal a donné son accord pour la vente des parcelles cadastrés AE31 et AE32 Jardin de la Grange pour une valeur de 13.000 €, proposée par l'acquéreur. Le notaire en charge des formalités a demandé que le service des domaines soit consulté. Ce dernier a indiqué que l'estimation de 13.000 € n'appelle pas d'observation. Le notaire demande que la délibération soit reprise en visant l'avis des domaines.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir délibérer de nouveau pour autoriser la vente des parcelles.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Rapport n°6 : Augmentation du temps de travail des postes occupés par les ATSEM

Anthony TRIFAUT indique les trois ATSEM qui interviennent sur l'école maternelle occupe aujourd'hui des postes à temps non complet 34h30. L'origine, et par conséquent l'explication, du calcul de ce temps de travail annualisé n'a pas été retrouvé par les services. Depuis plusieurs années, les ATSEM demandent le passage de leur temps de travail à 35h00. Compte tenu de leur mission et de leur charge de travail, cette demande est totalement justifiée.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter l'augmentation du temps de travail des ATSEM à 35h00.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Rapport n°7 : Budget Assainissement – Décision Modificative n°2021-2

Considérant la demande du Trésor public de constituer une dotation aux provisions pour dépréciation ;

Considérant l'absence d'ouverture de crédits pour la récupération de la TVA ;

Considérant la souscription d'un emprunt et les premières échéances ;

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61528 : Entretien et réparations autres biens immobiliers	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 100,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66112 : Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 100,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	99 368,00 €	0,00 €	0,00 €
R-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-208 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
R-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 368,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	99 368,00 €	0,00 €	99 368,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2156-21 : GRANDE RUE	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	199 368,00 €	0,00 €	199 368,00 €
Total Général		199 368,00 €		199 368,00 €

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Rapport n°8 : Budget Assainissement – Dotation pour dépréciation

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses, y compris sur le budget assainissement.

Il s'agit de titres de 2 ans et plus, non encore soldés à ce jour, qui ont par conséquent un risque important de ne jamais être recouverts.

Il est demandé au conseil municipal d'inscrire une provision de 1500 euros pour l'année 2021 au compte 6817 « dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget assainissement.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Rapport n°9 : Révision des tarifs du restaurant scolaire

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur les tarifs des repas applicables au restaurant scolaire, pour la prochaine année scolaire 2021/2022,
Considérant que, suite à l'appel à concurrence pour la confection des repas, il apparaît que le prix facturé à la commune augmente en moyenne de 6,78 %,
Considérant que lors de sa réunion en date du 23 mai 2016, le conseil municipal a fait le choix, sur proposition de la commission des finances, de fixer les tarifs de la restauration scolaire par référence au quotient familial,

Sur proposition de la commission Education et Famille, il est demandé au conseil municipal d'adopter les tarifs ci-dessous :

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Adultes/ Personnel
Tarif QF		Tarif unique	Tarif unique
Tranche A > 1220 €	3,94 €	5,33 €	6,00 €
Tranche B entre 766 € et 1220€	3,83 €		
Tranche C < à 765 €	3,73 €		

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE avec majoration de 30 % sauf adultes et personnel			
Enfants de Montfort et classe ULIS		Enfants extérieurs à la commune	Adultes/ Personnel
Tarif QF		Tarif unique	Tarif unique
Tranche A > 1220 €	5,12 €	6,93 €	6,00 €
Tranche B entre 766 € et 1220€	4,98 €		
Tranche C < à 765 €	4,85 €		

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Rapport n°10 : Refacturation des repas du forum des associations

Anthony TRIFAUT précise que lors du forum des associations, la commune achète des plateaux repas pour le compte des associations et pour les Elus. Ces plateaux repas sont ensuite refacturés au prix d'achat aux associations et aux Elus.

Afin de poursuivre cette pratique, le comptable public demande qu'une délibération soit prise pour acter cette pratique et permettre les écritures comptables correspondantes

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la refacturation des plateaux repas aux associations et aux Elus aux prix d'achat par la Mairie.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

Adopté à l'unanimité

Informations Diverses

Anthony TRIFAUT fait état des informations diverses suivantes :

- ✓ Dates des élections présidentielles : 10 et 24 Avril 2022
- ✓ Dates des élections législatives : 12 et 19 juin 2022

Il est demandé aux conseillers de retenir ces dates dans la mesure où ils seront sollicités. Il fait remarquer que les dates des présidentielles sont concordantes avec les vacances scolaires.

- ✓ Convention de mise à disposition d'un site avec le SDIS

Dans le cadre d'un exercice départemental, il est mis à disposition du SDIS une partie enherbée au niveau du stade et l'accès aux vestiaires leur est donné.

- ✓ Centre social : labellisation France Service. Il est précisé que la structure est fonctionnelle et que la population peut accéder aux différents services proposés

- ✓ Signature du prêt assainissement pour un montant de 355 000 €

- ✓ Ligne de trésorerie

Anthony TRIFAUT informe le conseil de sa décision de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 200.000 euros. La réalisation des travaux, et par conséquent le paiement des factures, ne concorde pas avec le versement des subventions. La commune est obligée en quelque sorte d'avancer. Anthony TRIFAUT indique qu'il est attendu environ 480 000 euros de subventions.

- ✓ Visite de la station d'épuration pour les élus : 21 septembre 18h30

- ✓ Congrès des Maires : 16 octobre 2021

Anthony TRIFAUT indique qu'il n'a pas formulé de vœux et invite les Elus qui seraient intéressés pour y assister à se faire connaître.

- ✓ Travaux Grande rue :

Anthony TRIFAUT tient à remercier Laurent MAILLARD pour son investissement sur ce projet. Ces travaux ont nécessité de nombreuses heures de présence sur le terrain avec les entreprises mais aussi les riverains pour adapter les aménagements aux besoins du terrain. Par ailleurs, Anthony TRIFAUT rappelle que contrairement à ce que l'on pourrait entendre, ces aménagements ont fait l'objet de plusieurs réunions avec les riverains et élus. Ces Travaux sont finalisés à l'exception de la pose de la résine sur le bas de la rue. En effet, il est nécessaire d'attendre que l'enrobé sèche bien pour que la résine ne se décolle pas.

- ✓ Le Département va réaliser le 20 septembre des travaux (enduit d'usure) sur la route de Lombron et l'avenue de la Libération.
- ✓ Journée citoyenne et Marché nocturne : 11 septembre 2021
- ✓ Signature des devis :

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
COLAS	Réfection voirie - ruelle de la Madeleine	1 782.40 €	2 138.88 €
RIVIERE	Remplacement volet roulant salle informatique école primaire	739.49 €	887.39 €
DBA	Mobilier cabinet médical	5 087.76 €	6 105.31 €
COLAS	Plateforme pour pose containers au cimetière	1 458.20 €	1 749.84 €
COLAS	Complément travaux voirie grande rue	1 783.83 €	2 140.60 €
DBA	Stores mairie	3 093.00 €	3 711.60 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
BOUYGUES ENERGIE SERVICES	Réparation détection du feu tricolore du camping	1 968.90 €	2 362.68 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière salle omnisport	165.30 €	198.36 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière salle omnisport DOJO	107.49 €	128.99 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière école primaire	322.30 €	386.76 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière centre social	728.33 €	874.00 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière école maternelle (filtre)	121.53 €	145.84 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière école maternelle (électrode et bruleur)	63.40 €	76.08 €
LETESSIER AGRIMOT	Remplacement lames tracteur tondeuse ISEKI	243.00 €	291.60 €
SAVARE	Formation AACES - conduite d'engins de chantier (6 agents)	1 080.00 €	1 296.00 €
GARAGE ROBINEAU - TRUCK SERVICE	Réparation IVECO	1 441.21 €	1 729.45 €
WURTH	Cheville et vis pour fixer les tableaux de l'école primaire	145.71 €	174.85 €
THUARD	Livres pour la bibliothèque	206.34 €	217.69 €
PRISMADECOR	Protection liège pour mettre autour des tableaux de l'école	848.36 €	1 018.03 €
WORSEY	Réparation portail de l'école	549.32 €	659.18 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière Restaurant scolaire	193.50 €	232.20 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation chaudière Restaurant scolaire (coupure)	102.11 €	122.53 €
BRICOMARCHE	Colle pour pose des lièges à l'école primaire	92.67 €	111.20 €
FEVES COLAS CLAMECY	Fèves pour les galettes		780.90 €
ENGIE HOME SERVICES	Remplacement filtres de la CTA de la Mairie	183.03 €	219.63 €
PLG	Produits d'entretiens		1 342.36 €
ROIMIER TESNIERE	Pinces doigts pour les portes des écoles et restaurant scolaire	772.80 €	927.36 €
SOCIETE MANCELLE DE SECURITE	Surveillance pour le feu d'artifice	276.00 €	331.20 €
ENGIE HOME SERVICES	Réparation tubes solaires de la salle omnisports	1 441.95 €	1 730.34 €
RURAL MASTER	Fourniture pour la journée citoyenne	174.00 €	208.80 €
PRISMADECOR	Peinture pour la journée ctoyenne (stade et abris bus)	601.62 €	721.95 €
VENDOME DIFFUSION	Produits d'entretiens	362.00 €	381.91 €
GARAGE ROBINEAU - TRUCK SERVICE	Réparation pb électrique tracteur IVECO	1 641.87 €	1 970.24 €
THUARD	Livres pour la bibliothèque	373.03 €	393.55 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
BULOUP Yvette	
CHARPENTIER Philippe	
CHARTRAIN Annick	
COUDRAY Philippe	
COULON Christiane	
DARAULT Annie	
DREUX Didier	Pouvoir à P. PLECIS
FOUCHER Marie-Line	Absente
FOUQUET Stéphane	
GOMBOURG Emmanuelle	
GUYON Léa	
LEDOUX Gilles	
LEPROUST Milène	
MACE Mélanie	Pouvoir à A. TRIFAUT
MAILLARD Laurent	
MAUCOURT Christian	
PERDEREAU Emilie	
PLECIS Philippe	
RENAULT Gaëtan	
REYT Jonathan	
RODAIS Olivier	Pouvoir à J. REYT
ROGARD Chloé	
TRIFAUT Anthony	